



AVP Alcool + blessés graves

Par **Soushy1703**, le **11/03/2018 à 19:47**

Bonsoir, rn rn Je vous écris car j'ai besoin de conseils et d'un peu de lumière pour mon frère. rn Il a eu un accident de voiture Vendredi soir, Sa voiture était seule impliquée. Il transportait deux passagers. rn Les trois étaient alcoolisés. rn 2 passagers dont grièvement blessés (fracture vertèbres, et une fracture du coude, ce passager là ne retrouvera pas la mobilité de son bras à 100%). Le conducteur était mon frère, il n'a aucune blessure grave. rn rn Il va être convoqué la semaine prochaine au commissariat pour l'annulation de son permis je suppose et son amende. rn Les victimes ne souhaitent pas porter plainte contre mon frère, leurs assurances peuvent elles les obligés à le faire tout début même ? rn Doit-il prendre un avocat ? rn Les frais médicaux seront pris en charge par l'assurance de mon frère mais peut-elle se retourner contre lui pour qu'il paie lui-même les frais ? rn rn Merci d'éclairer ma lanterne...

Par **chaber**, le **11/03/2018 à 20:15**

bonjour rn rn [citation] Il va être convoqué la semaine prochaine au commissariat pour l'annulation de son permis je suppose et son amende. [/citation] suspension oui. Amende après jugement rn rn [citation] Les victimes ne souhaitent pas porter plainte contre mon frère, leurs assurances peuvent elles les obligés à le faire tout début même ? [/citation] ITT supérieure à 3 mois dépôt de plainte automatique rn rn [citation] Les frais médicaux seront pris en charge par l'assurance de mon frère mais peut-elle se retourner contre lui pour qu'il paie lui-même les frais ? [/citation] non pour la responsabilité civile obligatoire. rn rn Toutes les autres garanties prévues au contrat n'interviendront pas. rn rn [citation] Doit-il prendre un avocat ? [/citation] Il devra bien se défendre lorsqu'il passera en jugement